



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Localisation

Département : Yvelines

Commune : Gambaiseuil

Autres communes : Grosrouvre

## R500

Appellation : Bornes délimitant le domaine de chasse royal et la seigneurie de la Mormaire

## Monument(s)

Appellation : Bornes délimitant le domaine de chasse royal et la seigneurie de la Mormaire

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 14/03/2023

Étendue de la protection : Sont inscrites au titre des monuments historiques les 44 bornes qui composent le réseau de bornes armoriées situé dans le bois de Haute Rive le long de l'ancien chemin de Nogent-le-Roi à Montfort-l'Amaury sur les communes de Grosrouvre et de Gambaiseuil (Yvelines). Les bornes fleurdelisées sont situées sur les parcelles cadastrales suivantes et tel qu'indiqué sur le plan annexé à l'arrêté : - Bornes n° 1 à n° 7 : parcelle 6, d'une contenance de 138 590 mètres carrés, figurant au cadastre section A, à Gambaiseuil, - Borne n° 8 : parcelle 10, d'une contenance de 6 760 mètres carrés, figurant au cadastre section AP, à Grosrouvre, - Bornes n° 9 à n° 21 : parcelle 20, d'une contenance de 1 942 030 mètres carrés, figurant au cadastre section A, à Gambaiseuil, - Bornes n° 22 à n° 28 : parcelle 48, d'une contenance 24 040 mètres carrés, figurant au cadastre section AO, à Grosrouvre, - Bornes n° 29 à n° 44 : parcelle 20, d'une contenance de 35 012 mètres carrés, figurant au cadastre section AM, à Grosrouvre.

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.